

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 27 mai 2024 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Éric Pinard
Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Madame la conseillère Liette Lamarre

formant quorum sous la présidence de madame la monsieur le Maire Kevin Boyle.

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

Est absent monsieur le conseiller Gérald Ranger

Est absent monsieur le conseiller Léon Leclerc

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire Kevin Boyle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17h33

2024-05-164

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Éric Pinard
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que présenté;

2024-05-165

3.0 RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-539 DÉTERMINANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉRY DES SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Lois sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux doit être d'au moins 6 et d'au plus 8 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de Ville de Léry en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électrices et d'électeurs de ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil municipal du 10 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n'a fait l'objet d'aucune cassation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2024-539 déterminant la division du territoire de la Ville de Léry des six districts électoraux tel que présenté.

2024-05-166

4.0 RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-537 MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS SUR LES SPAS ET LES ABRIS DÉTACHÉS POUR SPA, APPLICABLES AUX USAGES RÉSIDENTIELS, AINSI QUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR LES SPAS ET LES ABRIS DÉTACHÉS POUR SPA, APPLICABLES AUX USAGES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, COMMUNAUTAIRES ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2016-451 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 27 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Léry désire mettre à jour ses normes quant aux spas et aux abris pour spas;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 10 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Appuyé par madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 2024-537 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, afin de modifier des dispositions sur les spas et les abris détachés pour spa, applicables aux usages résidentiels, ainsi que d'ajouter des dispositions sur les spas et les abris détachés pour spa, applicables aux usages commerciaux, industriels, communautaires et d'utilité publique tel que présenté.

2024-05-167

5.0 COMITÉ – COEUR VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry entend élaborer un concept d'aménagement issu de discussion entre plusieurs parties prenantes;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-82 de la séance ordinaire du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la régie interne doit être structurée;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

QUE mesdames Nathalie Erazola et Sylvie Montambeault et monsieur Marc-André Roy sont nommés en tant que membre du comité Cœur villageois afin de piloter les orientations du projet.

2024-05-168

6.0 BESOIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a reçu une correspondance du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) précisant les besoins de la région en

matière de planification des besoins d'espace 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de répondre à cette requête en vertu de l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

DE PRÉCISER au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) que la Ville de Léry ne possède pas d'espaces de terrains pour accueillir des installations scolaires telles que demandée.

2024-05-169

7.0 OCTROI DU MANDAT – RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder au resurfacement de la rue de la Gare pour les surfaces endommagées;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres publique a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une offre était le 21 mai à 10h;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des offres la même journée, deux fournisseurs ont déposé une proposition soit Les Pavages Ultra Inc. et Ali Excavation Inc.

CONSIDÉRANT l'évaluation de la conformité du plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre du fournisseur Les Pavages Ultra Inc. au montant de 169 594,46\$ taxes incluses selon les conditions de l'appel d'offres de la Ville de Léry.

2024-05-170

8.0 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE CHANGEMENT D'INFRASTRUCTURE – RUE TISSEUR

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry a fait produire des plans et devis par la firme Shellex inc. afin d'effectuer le projet en objet;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle numéro 2024-540 en vigueur;

CONSIDÉRANT la publication du devis d'appels d'offres cités à la résolution est requise sur le SEAO ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l'unanimité

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le projet de changement d'infrastructure – rue Tisseur.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2024-05-171

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 17h43
Adoptée à l'unanimité

KEVIN BOYLE MAIRE

**MICHEL MORNEAU, MAP. URB.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
TRÉSORIER**